

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES NATIONALES « 420 » : SN, N

OBJET : Ce document présente les recommandations concernant l'organisation des épreuves semi-nationales (SN) et des épreuves nationales de Classe (N) : CIMA, Coupe Nationale d'Été, National d'Automne). Il est adaptable aux spécificités du Club Organisateur.

Les épreuves nationales (N), en particulier la CIMA, peuvent servir de support pour les sélections des équipages français aux épreuves internationales (Championnats du Monde et d'Europe de la Classe, Youth World Sailing Championship, ...) ainsi qu'au circuit Eurosaf de la Classe. Le présence d'équipages étrangers sur ces épreuves peut être importante.

1. Démarches administratives

Le club organisateur ou le comité d'organisation sera chargé de :

- Faire inscrire l'épreuve au calendrier de la FFVoile par l'intermédiaire de sa Ligue (Grade 3 ou 4).
- Prévenir les collectivités locales concernées, en leur demandant leurs supports techniques et éventuellement leurs soutiens financiers.
- Effectuer les démarches administratives pour disposer des autorisations nécessaires à l'organisation de l'épreuve
- Prévenir la police et/ou la gendarmerie, prévoir relations avec certains Consulats (si délégations étrangères)
- Prévenir le représentant de l'état de l'ampleur de la manifestation pour l'organisation des secours d'urgence et du dispositif de sécurité (obligation de l'Administration, le dispositif d'assistance et de surveillance incombant à l'organisateur de l'épreuve : cf règlements techniques de la F.F.Voile)
- Diffuser, avec les organes locaux, les informations concernant l'hébergement des participants (adresses et téléphones des agences, hôtels, campings etc.)
- Organiser l'hébergement et l'intendance des arbitres nommés sur l'épreuve.

UNIQUA-France nomme, pour chaque épreuve, un représentant avec qui sont discutés et validés les différents aspects de l'organisation. Dans tous les cas UNIQUA-France donne son avis pour :

- Valider l'avis de course (voir modèle type) et la fiche de pré-inscription d'inscription (versions française et anglaise), en relation directe avec le Président du Comité de Course et le Président du Jury nommés sur l'épreuve
- Valider les Instructions de Courses vis à vis des règles de classe et du Règlement Sportif en cours

Les documents spécifiques de la Classe (Règles de Classe, Règlement sportif, Cahier des charges, Procédure de jauge) applicables à l'épreuve sont transmis par le représentant de l'UNIQUA et sont disponibles www.420uniqua.fr

La classe attire l'attention du Club Organisateur sur :

- la Règle de Classe qui modifie la Règle 42 des RCV (information obligatoire dans l'Avis de Course et dans les Instructions de Course). Cette règle devra être appliquée pour les épreuves nationales de Classe
- le format de l'épreuve (courses en groupes) qui nécessite une bonne maîtrise du logiciel de classement Freg. Deux groupes au maximum sont constitués (avec et sans flamme). Les pavillons de classe correspondant aux groupes sont fournis par l'UNIQUA. Voir Règlement Sportif et IC exemple.
- le contrôle de jauge et le marquage du matériel imposés préalable à la confirmation de l'inscription des épreuves nationales. Des recommandations sont fournies par la commission technique de l'UNIQUA pour les contrôles de jauge ainsi qu'un exemple de feuille de circulation. Tout « 420 » doit disposer d'un

Measurement Form enregistré par l'UNIQUA. Toutes les voiles utilisées pendant l'épreuve doivent être certifiées par un Mesureur de classe agréé par la 420 International Association et l'ISAF.

- La sensibilisation des équipages à la protection de l'environnement : une procédure spécifique peut être mise en place via les IC pour maintenir les équipages à terre si l'environnement (parking, vestiaires, accès au club, ...) est jugé incorrect. Si des auto-collants sont imposés par l'organisation il est recommandé de noter le numéro de voile au dos.

2. Organisation générale

L'épreuve est organisée par un Comité d'Organisation comprenant des responsables :

- du club organisateur assisté éventuellement par sa Ligue, le C.D.V, les représentants des collectivités locales,
- le représentant de l'UNIQUA nommé par son Bureau,
- les services de premières assistances médicales, de polices, portuaires, etc ...

Le Comité d'Organisation se chargera, en amont de l'épreuve, de :

- d'inscrire l'épreuve au Calendrier de la FFVoile dans les délais impartis, avec l'aide de sa Ligue.
- préparer et diffuser l'Avis de Course au minimum 3 mois avant l'épreuve. L'avis de course sera mis en ligne sur les sites de l'UNIQUA et de la Classe Internationale.
- créer « un dossier d'information coureur » électronique comprenant l'avis de course, la fiche de pré-inscription (en Anglais et Français), le mot de bienvenue, le schéma de l'organisation (informations d'accès, plan du site, présentation du CLUB, les propositions d'hébergement, etc...). Ces documents seront communiqués aux coureurs français, étrangers, au représentant de l'UNIQUA, aux Ligues, etc... selon un calendrier fixé par l'UNIQUA et via les sites internet du Club Organisateur et de UNIQUA-FRANCE
- enregistrer les pré-inscriptions accompagnées des frais d'inscription.

3. Organisation préalable

3.1. Equipages

L'organisation d'une épreuve nationale pour les 420 implique l'accueil et l'hébergement d'un nombre d'équipages de l'ordre de 60 à 80 pour les Nationaux. En incluant les arbitres, les accompagnateurs, les entraîneurs, cela peut représenter plus de 200 personnes. Sur les Nationaux il est habituel d'avoir 15 à 25 équipages étrangers. De ce fait un interlocuteur maîtrisant la langue anglaise est recommandé, ainsi que la traduction des documents principaux.

Les épreuves inter-régionales et nationales (SN et N) ne sont ouvertes aux coureurs français que s'ils sont membres de l'association UNIQUA-FRANCE et à jour de leur cotisation pour l'année en cours. Une vérification doit être effectuée par l'organisation lors des inscriptions (timbre sur collé sur licence ou présence sur la liste transmise par l'UNIQUA juste avant l'épreuve). Cette vérification peut se faire au moment des contrôles de jauge préalable.

Si un critère d'accès à l'épreuve est défini par le règlement sportif UNIQUA-FRANCE, ce critère devra être vérifié par l'organisation lors des inscriptions. Les documents nécessaires à cette vérification seront fournis par UNIQUA-FRANCE.

La pré-inscription est obligatoire pour chaque épreuve est obligatoire pour les équipages français.

Le représentant de UNIQUA-FRANCE sera présent pour apporter son concours au moment des opérations de confirmation d'inscription et de jauge.

3.2. Classements

Selon le règlement sportif de la classe, plusieurs classements pourront être à effectuer.

Les épreuves de type National peuvent servir de support pour les sélections aux épreuves internationales de la Classe (voir Règlement sportif). Des classements spécifiques peuvent alors être à effectuer.

L'établissement de ces classements sont de la responsabilité du représentant de la Classe. Le Club Organisateur devra cependant lui mettre à disposition les éléments nécessaires (résultats des courses dès que connus au format Freg).

3.3. Répartition par Groupe

Si une répartition en Groupes est définie par le Règlement Sportif de UNIQUA-FRANCE, celle-ci sera réalisée par l'organisation en fonction des critères définis par ce Règlement Sportif. Le format de l'épreuve est décrit en annexe du règlement sportif, annexe qui est jointe aux IC. Il faut prévoir un flamme par équipage inscrit (distribuée aux inscriptions et NON à l'émargement). Chaque jour un groupe court avec flamme et un groupe court sans flamme. Rubalise conseillée car simple et aux couleurs du pavillon qui court avec flamme.

3.4. Participation aux frais d'organisation

Afin de limiter les frais induits pour les coureurs, la classe souhaite que la participation aux frais d'organisation à une épreuve nationale (IL ou N) restent d'un montant raisonnable. Ce montant sera discuté avec UNIQUA-FRANCE sur la base d'environ 30€ par bateau et jour de course.

- pour une IL sur 2 jours : 60€ et sur 3 jours : 90€
- pour les nationaux de Classe : entre 120€ et 150€ suivant la durée de l'épreuve (Coupe Nationale et National d'automne sur 4 jours avec éventuellement une course d'entraînement préalable, CIMA sur 5 jours pleins).

Ce montant pourra être majoré, au maximum de 50%, en cas d'inscription tardive. Toutefois, la date de majoration devra être définie après consultation de UNIQUA-FRANCE. Compte-tenu du montant élevé des frais de déplacement des équipages Français des Territoires d'Outre Mer, la participation aux frais d'organisation pourra ne pas leur être demandée.

Des frais d'inscription de 15€ à 25€ peuvent être demandés pour chaque bateau accompagnateur, entraîneur compris.

3.5. Inscriptions préalables

Pour éviter des problèmes d'organisation, UNIQUA-FRANCE demande que la saisie des pré-inscriptions soient réalisées avant le début de l'épreuve. Elles permettront la répartition des coureurs dans les Groupes, la préparation des différents fichiers etc. Ces pré-inscriptions seront gérées par le Club Organisateur. L'UNIQUA sera informé de l'évolution des pré-inscriptions pour effectuer les relances si besoin.

La pré-inscription des bateaux accompagnateurs sur l'eau (dont les entraîneurs) est recommandé. Une marque d'identification de ces bateaux pourra être imposée. Certains pourront être intégrés dans le dispositif de sécurité sous réserve d'en accepter formellement les conditions.

3.6. Avis de Course et Instructions de Course

L'avis de Course et les Instructions de Course seront soumis à l'avis de l'UNIQUA avant diffusion pour vérification de la cohérence avec les Règles de Classe, le Règlement Sportif et la pratique usuelle en « 420 ». L'UNIQUA dispose d'Avis de Course et d'Instruction de Course en français et en anglais, revus et actualisés par des arbitres nationaux ayant opérés sur les épreuves de l'année précédente. La validation finale de ces documents appartient au présidents du Comité de Course, du Jury et du Comité Technique.

4. Organisation à terre

4.1. Locaux à prévoir

- Une salle ou chapiteau (environ 6mx30m) pour l'accueil, la convivialité. Pourra être commun avec le local jauge (voir ci-après)
- Un point accueil et secrétariat pour les participants.
- Une salle informatique équipée internet pour alimentation du site UNIQUA pendant l'épreuve
- Des locaux nécessaires pour le PC Course, le Comité de Course, le Jury
- Une zone abritée pour les émargements et le Secrétariat du Jury à l'arrivée des courses

- Un local de jauge, avec des tables de dimensions adéquates pour le contrôle des voiles (5m x 4m ou 2 fois 5m x 2m), 1 table de secrétariat et 3 chaises, une alimentation électrique. Ce local devra être disponible au minimum 2 jours avant le début de l'épreuve (certification des voiles, anticipation de la jauge d'épreuve)
- Des toilettes en nombre suffisant, des douches intérieures ou extérieures, un point rinçage du matériel (des restrictions d'utilisation d'eau douce pourront être imposées)
- Temporairement un lieu pour les réunions du Comité Directeur de UNIQUA

4.2. Matériel à prévoir à terre

- Un mât à terre pour la pavillonnerie générale, équipé (pavillons) pour permettre la gestion des différents Groupes à terre
- Un système sonore suffisamment puissant pour les envois de pavillons.
- Un tableau officiel (Comité de Course, Jury, Résultats)
- Un tableau non officiel (informations de la Classe, annonces, animations, ...)
- Eventuellement du matériel Vidéo (TV-magnétoscope)

4.3. Fléchage de l'épreuve

Prévoir un fléchage routier pour les concurrents selon leurs différentes provenances. Ce point est important pour réussir un accueil.

4.4. Parkings

Afin d'accueillir les coureurs, accompagnateurs et organisateurs dans les meilleures conditions, il faut prévoir :

- Un parking de taille suffisante pour accueillir les bateaux et les véhicules accompagnateurs. Celui-ci sera situé aussi près que possible du PC course et du plan d'eau. Des places seront réservées aux organisateurs et arbitres ainsi qu'aux véhicules collectifs des équipes de club ou de ligue.
- Un parking pour les camping-cars (une dizaine) à proximité du site, avec si possible un point d'eau et des sanitaires à proximité
- Un parking pour les remorques (ce parking pourra être éloigné du site de l'épreuve)

Selon la date et le lieu de l'épreuve, un service de gardiennage du parking à bateau devra être prévu durant la nuit. Un système d'identification des coureurs, des accompagnateurs et des organisateurs pourra également être mis en place.

4.5. Vendeurs mobiles spécialisés

Des vendeurs de matériel peuvent assurer une assistance sur le lieu des régates. Leur prévoir un emplacement sous réserve qu'ils soient préalablement identifiés.

4.6. Mise à l'eau

Prévoir un emplacement adéquat pour les logistiques mer des entraîneurs, accompagnateurs, etc... Une cale de mise à l'eau devra être disponible et utilisable quelles que soient les conditions météo.

Si cette cale de mise à l'eau n'est pas accessible à toute heure, des pontons ou des mouillages devront être accessibles pour amarrer les bateaux ayant abandonné une course et permettre le débarquement des équipages.

Prévoir une mise à l'eau des bateaux compétiteurs qui soit suffisamment large pour que le temps de mise à l'eau ne pénalise pas les coureurs. Il doit être également possible aux jaugeurs d'épreuve d'effectuer des vérifications de matériel à la mise à l'eau et donc « canaliser » les bateaux.

Il est recommandé que l'émargement soit ouvert entre 1h00 et 1h30 avant le début de procédure de la première course du jour. Les équipages doivent pouvoir naviguer sur le site du parcours pendant environ 30mn après leur arrivée sur zone.

4.7. Secrétariat

Durant les inscriptions ou confirmations d'inscriptions, les organisateurs mettront en place le personnel suffisant avec l'assistance d'UNIQUA-FRANCE pour :

- vérifier les licences et leur validité (y compris visa médical et timbre de Classe). En d'absence du timbre de classe, avertir le représentant de la Classe qui prendra la décision nécessaire (vérification d'adhésion, vente du timbre de Classe)
- vérifier les fiches d'inscription (y compris l'autorisation parentale pour les mineurs et la passage préalable au contrôle de jauge / feuille de circulation jauge). L'autorisation parentale pourra être donnée par une accompagnateur ou un entraîneur que si il est habilité à le faire (produire une preuve écrite).
- pour les équipages étrangers, vérifier qu'il dispose d'une assurance couvrant les accidents corporels et matériels pouvant les impliquer (si absence d'assurance, utiliser la possibilité fédérale)
- Donner à chaque équipages les Instructions de Course et toutes les informations pratiques sous réserve que son dossier soit complet (mais pas avant)
- fournir à chaque équipage une flamme si le format de courses en Groupes est retenu
- répartir les concurrents par Groupe en fonction de la format retenu pour l'épreuve (Avis de course).
- inscrire les entraîneurs et leur fournir un dossier (I.C., informations pratiques, dispositifs de sécurité). Pour les étrangers : même contrainte d'assurance que pour les coureurs.

Un dossier par équipage sera constitué et pourra être conservé pour toute la durée de l'épreuve. Il est conseillé de restituer à l'équipage les documents officiels dès vérification.

Il appartient au secrétariat de Jauge de :

- Vérifier les documents administratifs du bateau : Measurement Form, autorisation de port de publicité
- Vérifier la certification des voiles et la conformité des numéros de voile
- Regrouper les demandes de dérogations éventuelles

4.8. PC Course

Une personne de compétence adéquate assurera l'interface entre l'organisation à terre et l'organisation sur l'eau (Comité de Course) :

- Pavillonnerie à terre
- Affichage des informations (Comité de Course et Jury)
- Interface avec le dispositif de sécurité

Elle disposera des moyens nécessaires : pavillons, signal sonore, VHF, GSM,

4.9. Emargement

L'organisateur devra prévoir la mise en place d'un système d'émargement au départ comme à l'arrivée (Instructions de Course). La signature d'un seul des membres de l'équipage sera suffisante.

4.10. Résultats provisoires

Les résultats provisoires doivent être affichés au fur et à mesure du déroulement des courses. En fin de journée un classement général provisoire devra être affiché au plus tard avant la constitution des Groupes pour la journée. Il sera également mis en ligne sur le site internet de l'Organisateur. Des liens entre ce site et ceux de l'UNIQUA (ww.420uniqua.fr) et de la classe internationale (420sailing.org) seront préalablement mis en place.

4.11. Arbitres

UNIQUA participe avec l'organisation aux choix des arbitres à valider auprès de la FFVoile/CCA (Jury, Comité de Course et Comité Technique). L'Organisateur se chargera des démarches auprès de la CCA/FFVoile en temps utile.

5. Organisation sur l'eau

5.1. Format de course - Répartition en Groupes

Voir Règlement Sportif UNIQUA en vigueur.

5.2. Parcours

Le parcours sera du type trapèze ou parallélogramme avec mise en place d'une porte à la marque sous le vent de la banane intérieur au minimum. Le parcours sera terminé par un bord près entre la dernière marque sous le vent et la ligne d'arrivée. La longueur du parcours sera définie en fonction des conditions de vent pour une durée de course cible de 40mn à 45mn. Un parcours de type triangle olympique ou de type banane (avec « dog leg » et porte à la bouée sous le vent) pourra être prévu et utilisé après accord de la Classe, en particulier si les conditions météo et/ou la configuration du plan d'eau rendent difficiles la mises en place d'un parcours de type trapèze.

5.3. Course d'entraînement

Le comité organisateur pourra prévoir une course d'entraînement dans son planning d'organisation. Le but de cette course est non seulement de familiariser les coureurs avec le plan d'eau mais aussi de tester le dispositif d'organisation. La course d'entraînement n'est pas indispensable et elle ne doit pas impacter si le déroulement normal de l'épreuve.

5.4. Nombre de courses

Le nombre recommandé de courses par jour est de 3. Cependant 4 courses par jour au maximum pourront être courues en cas de retard sur le programme des courses et après prise d'avis de l'UNIQUA, via son représentant. Le nombre de courses sur l'épreuve est limité à 12. Le nombre minimum pour la validation de l'épreuve est de 3 (IL) et de 4 (N). Le programme sera discuté avec le représentant de UNIQUA-FRANCE qui devra l'approuver. Le nombre de courses à retirer est défini dans le règlement sportif.

5.5. Conditions météo

Le président du Comité de Course est souverain en matière de sécurité. Toutefois, UNIQUA-FRANCE souhaite que les régates ne se déroulent pas dans des conditions météo trop extrêmes. Ceci soit par petit temps (pas moins de 4 nœuds établis) soit par vent fort (pas plus de 20 nœuds établis). Le « 420 » est un support essentiellement pratiqué par des jeunes (à partir de 14 ans) dont le gabarit et les capacités physiques peuvent ne pas être adaptés à des conditions sévères.

5.6. Assistance et Surveillance

L'organisation de la « sécurité » sera placée sous la responsabilité d'un Commissaire Nautique choisi par l'organisateur. Chaque membre du dispositif d'assistance et de surveillance devra disposer d'une V.H.F au minimum. Un canal d'urgence pourra être prévu, indépendamment du canal de course.

La présence d'un médecin et d'un plongeur équipé peut être utile. L'expérience a malheureusement démontré que ces points pouvaient être importants.

Le médecin devra pouvoir intervenir à partir d'un bateau suffisamment rapide et puissant pour pouvoir se déplacer à n'importe quel point du plan d'eau quelques soient les conditions météo. Ce bateau, s'il est utilisé pour d'autres tâches ne devra pas être limité dans sa capacité d'action.

Le nombre de bateaux de surveillance et d'assistance devra être conforme aux prescriptions définies dans le Règlement Technique de la FFVoile.

Un briefing « Sécurité », impliquant les entraîneurs, les accompagnateurs sur l'eau et le représentant de la Classe, sera organisé en début d'épreuve, et éventuellement chaque jour, par le Comité de Course. Tous les intervenants sur l'eau permanents ou occasionnels devront être identifiés au préalable. Il est recommandé de mettre en place un élargement « sécurité ».

Une affectation des zones de surveillance et d'assistance pourra être imposée.

Des bouées d'amarrage pourront être prévues sous le vent du parcours pour amarrer les bateaux endommagés ou ayant abandonné. Cela permet aux bateaux de sécurité de ne pas quitter sa zone d'intervention pour ramener à terre un bateau ayant subi une avarie.

A bord de chaque bateau de sécurité, un système sera prévu pour identifier un bateau momentanément abandonné dont l'équipage a été récupéré. Ce système consistera en un objet visible et flottant amarré à la coque.

5.7. Intervention des entraîneurs

Chaque entraîneur doit obligatoirement se pré-inscrire et préciser le matériel nautique dont il disposera sur l'eau. Son bateau d'assistance portera une marque d'identification distincte du dispositif de sécurité : autocollant de couleur collé sur le moteur et portant un numéro attribué par l'organisation. Une zone de parking des bateaux d'assistance sera spécifiée aux entraîneurs.

Sur l'eau : Application de la réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile.

Si besoin pour assurer le dispositif de surveillance et d'assistance, les entraîneurs présents seront être sollicités prioritairement.

5.8. Course par équipe

Sans objet

6. Logistique

6.1. Matériel

- Téléphone, PC avec connexion internet logiciel Freg (dernière version) pour les classements, imprimante,
- Photocopieur pour Jury, Comité de Course, Secrétariat, Classe.
- Sonorisation extérieure pour annonces

6.3. Locaux

- Le Jury devra disposer d'un local isolé pour l'instruction et le jugement des réclamations
- Le Comité de Course devra disposer d'un local isolé pour la préparation des courses et pour la vérification des classements
- Le local informatique utilisé pour les classements devra être dans un endroit calme. Une place devra être prévue pour la préparation des sélections aux épreuves internationales (UNIQUA).

6.4. Médias

Les médias locaux seront tenus informés du déroulement de l'épreuve et des classements intermédiaires. La mise à disposition d'un bateau-presse serait une excellente initiative.

6.5. Bateaux Jury et Jaugeur

- Un à deux bateaux type semi-rigide muni chacun d'un mât de pavillon seront mis à disposition du Jury si 2 Groupes sont constitués et courent sur un parcours de type trapèze. Dans le cas d'une course en une seule flotte, un seul bateau est nécessaire.
- Un bateau type semi-rigide muni d'un mât pour la jauge sur l'eau sera prévu par l'organisation. Le bateau Jauge pourra être équipé des pavillons nécessaires pour intervenir à la demande du Comité de Course sur le remplacement d'une marque ou pour juger une arrivée anticipée (réduction de parcours).

6.6. Bateaux Pointeurs

Un bateau pointeur sera prévu au minimum aux marques au vent. Il sera équipé du matériel (signal sonore, feuilles de pointage, dictaphone, compas et girouette), et des pavillons O et R nécessaires pour intervenir sur l'application de la Règle de Classe C.2.1.2.1 (modification de la règle 42 des RCV), une réduction de parcours, et une arrivée anticipée.

Chaque bateau pointeur sera, si possible, mouillé. L'équipage sera composé d'au moins 3 personnes, dont une ayant de solides connaissances des règles et des procédures de course afin d'assister de manière efficace le Comité de Course (informations et actions).

6.7. Représentation de la Classe sur l'eau et Entraîneur référent

Afin de s'assurer du bon déroulement de l'épreuve et pouvoir répondre aux demandes de conseil du Comité de Course et de l'Organisation, il est souhaitable que le représentant de la Classe soit présent sur l'eau pendant les courses, de préférence sur le bateau Comité de Course, sur l'arrivée ou sur le bateau de jauge.

Afin d'éviter une trop grande présence des entraîneurs auprès du Comité de Course, un entraîneur référent est choisi au début de chaque épreuve en accord avec le collectif entraîneur, l'UNIQUA et le président du Comité de Course. Il sera l'interlocuteur unique du Comité de Course sur l'eau et permettra par un dialogue préalable d'adapter le rythme de l'épreuve aux équipages présents.

7. Animations

7.1. Accueil et animations

Le club organisateur pourra mettre en place :

- Un pot d'accueil en début d'épreuve (1^{er} soir par exemple)
- Une cérémonie de clôture le dernier jour avec remise de prix et pot de départ.

Des animations destinées aux coureurs et accompagnateurs seront les bienvenues pour créer un esprit et une ambiance sympathique (à définir avec la Classe).

Dotation coureurs : à discrétion de l'Organisateur.

7.2. Remise des prix

Celle-ci se déroulera durant la cérémonie de clôture. Deux coupes ou trophées (un pour chaque membre de l'équipage) seront remis :

- aux trois premiers équipages (classement scratch) - podium
- aux trois premiers équipages féminins - podium
- au premier équipage masculin / mixte U17 – podium souhaité
- au premier équipage féminin U17 – podium souhaité
- le cas échéant au premier équipage étranger
- le cas échéant à l'équipage premier du rond argent (si courses en groupe)

Des prix particuliers pourront être remis par la Classe.

Les sélectionnés aux épreuves internationales (Youth World Sailing Championship, Championnat d'Europe Junior, Championnat du Monde ou d'Europe) ne seront pas annoncés au cours des remises des prix des épreuves sélectives. Des vérifications a posteriori et une validation de la FFVoile sont en effet nécessaires au préalable.

8. Prise en charge

8.1. Hébergement

Si besoin, seront en charge par le Club Organisateur :

- L'hébergement et les repas du Jaugeur d'épreuve (Comité Technique) nommé par la CCA, pendant la durée totale de la régate, y compris les périodes préliminaires de jauge. Des paniers repas seront prévus pour ses adjoints durant les journées de jauge à terre et les interventions sur l'eau. Les frais de déplacement du Jaugeur sont éventuellement pris en charge par l'UNIQUA.
- Les repas du représentant de la Classe sur l'épreuve. Son hébergement est pris en charge par la Classe, sauf si il intervient également en tant qu'arbitre.

9. Documents annexés

Tous ces documents sont disponibles sur les sites de l'UNIQUA (www.420uniqua.fr) et/ou de la FFVoile (www.ffvoile.org)

- Règles de Classe en cours de validité au moment de l'épreuve (version en anglais uniquement)
- Règlement sportif de l'année sportive en cours
- Prescriptions FFVoile pour l'organisation des épreuves (disponible sur site FFVoile)
- Avis de Course type (français et anglais)
- Instruction de Course type (français et anglais)
- Informations / recommandations pour les contrôles de jauge sur l'épreuve
- Feuille de circulation de jauge type
- Feuille d'inscription type (français et anglais)
- Budget prévisonnel pour une épreuve nationale